

RAPPORT N° 00/5-32
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000
BUDGET ANNEXE EAU

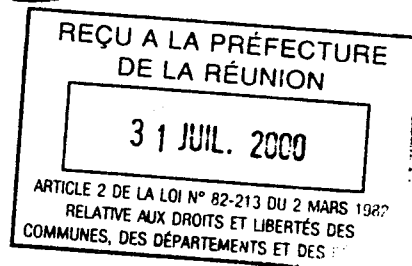
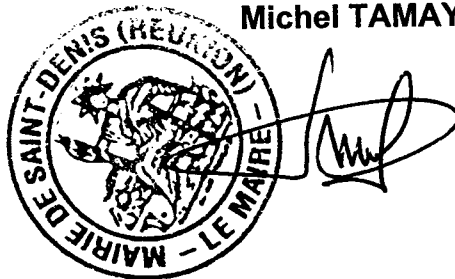
Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires, je vous demande de m'autoriser à apporter les modifications suivantes au Budget Annexe 2000 de l'Eau :

- * 17 075 945,00 F en Section d'Investissement,
- * 1 544 360,00 F en Section d'Exploitation.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurants en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/5-32
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-32 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

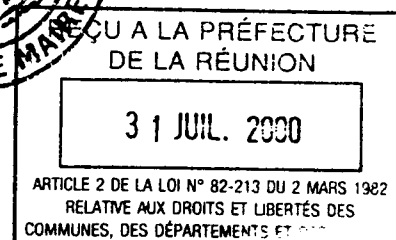
Adopte le Budget Supplémentaire 2000 / Annexe Eau qui s'élève :

* à hauteur de 17 075 945,00 F
* à hauteur de 1 544 360,00 F

pour la Section d'Investissement,
pour la Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 00/5-32.

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 JUL. 2000



Michel TAMAYA

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section investissement

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	Crédits reportés - Dépenses	8 463 406,96	
208	Etudes	382 132,30	
2313	Travaux	7 385 013,23	
232	Conduites d'opérations	486 261,43	
2385	Installations techniques, matériel et outillage industriel	210 000,00	
	Crédits reportés - Recettes		3 000 000,00
1318	Autres (FRAFU)	3 000 000,00	
001	Résultats reportés	6 105 122,54	16 075 942,93
0688	Réserves		
2313	Travaux	2 507 413,43	
1318	Autres (FRAFU)		-2 000 000,00
	TOTAL	17 075 942,93	17 075 942,93

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

31 JUL. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/5-32.

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 JUIL. 2000

LE MAIRE



Michel TAMAYA

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Exploitation

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	Crédits reportés	244 360,00	
	617 Etudes et recherche		1 544 360,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	240 000,00	
668	Autres charges financières	1 060 000,00	
	TOTAL	1 544 360,00	1 544 360,00

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

31 JUIL. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES PAYS

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 55
 Nombre de membres présents..... 41
 Nombre de suffrages exprimés..... —

VOTES : Pour..... → 41
 Contre..... /
 Abstentions..... /

Date de convocation : 18.07.2000

Présenté par le Maire,
A Saint-Denis....., le 24.10.2000.

Le Maire
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session... du Conseil Municipal
A Saint-Denis....., le 24.10.2000.

Les membres du Conseil Municipal,

[Handwritten signatures of council members]

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

31 JUIL. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



[Handwritten signatures and scribbles]



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

31 JUIL. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 62-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Certifie exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture,
le.....et de la publication le

A....., le.....